

## Article R557-15-4 du Code de l'environnement - ESP transportables

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Pour le transport des marchandises dangereuses, les équipements sous pression transportables sont utilisés, entretenus, modifiés ou réparés selon les dispositions de l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »)

## Article R557-15-4 du Code de l'environnement - ESP transportables

Les équipements sous pression transportables sont utilisés, entretenus, modifiés ou réparés selon les dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article L. 1252-1 du code des transports.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Transport des marchandises dangereuses par route en quantité limitées

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Transport des marchandises dangereuses par route, emballées en colis – Prescriptions générales

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)